



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 13 AVRIL 2019**

**OJ N°42 - URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE.  
PLANIFICATION. COMMUNE D'AINHOA - ARRÊT DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET  
BILAN DE LA CONCERTATION.**

Date de la convocation : 5 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

**PRESENTS :**

ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie (jusqu'à l'OJ N°14), ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANES Pascale, ANGLADE Jean-François, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre représenté par ETCHEBEHERE Marie-Hélène, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude représenté par MAITIA Jean-Pierre, BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°24), BAUDRY Paul, BEGUE Catherine, BEGUERIE Adrien (jusqu'à l'OJ N°38), BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel représenté par AMESTOY-CLEDON Cécile, BERARD Marc, BERGÉ Mathieu (jusqu'à l'OJ N°14), BERLAN Simone (jusqu'à l'OJ N°25), BERRA Jean-Michel, BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°38), BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCOQ Dominique (jusqu'à l'OJ N°5), BRAU-BOIRIE Françoise (jusqu'à l'OJ N°28), BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette (jusqu'à l'OJ N°24), CARPENTIER Vincent (jusqu'à l'OJ N°14), CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CHANGALA André représenté par SALDUMBIDE Sylvie (jusqu'à l'OJ N°14), CLAVERIE Peïo, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel (jusqu'à l'OJ N°6), DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°14), DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien représenté par HARISTOY Marie-Claire, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian (jusqu'à l'OJ N°24), DONAPETRY Jean-Michel, DOYHENART Jean-Jacques, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès (jusqu'à l'OJ N°19), DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée (jusqu'à l'OJ N°14), ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ERDOZAINCY-ETCHART Christine (jusqu'à l'OJ N°14), ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet, ESPIAUBE Marie-José, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°29), ETCHEPARE Philippe (jusqu'à l'OJ N°29), ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°24), EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, GALANT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°11), GAMOY Roger, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño (jusqu'à l'OJ N°14), GETTEN-PORCHE Claudine, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, GUILLEMOTONIA Pierre, HARRIET Jean-Pierre représenté par DUPUY Gilbert, HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°28), HAYE Ghislaine, HIALLE Sylvie, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIART Michel (à compter de l'OJ N°2 et jusqu'à l'OJ N°24), IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Beñat, IPUTCHA Jean-Marie représenté par ARHANCET Virginie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRUMÉ Jacques, IRUMÉ Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°14), ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole,

1

JOCOUC Pascal, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTÉNICON Chantal, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFITE Guy (jusqu'à l'OJ N°29), LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°16), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine représentée par DUHALDE Jean-Michel, LATAILLADE Robert, LAUQUÉ Christine (jusqu'à l'OJ N°5), LEIZAGOYEN Sylvie, LOUGAROT Bernard, MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°20), MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MONDORGE Guy (jusqu'à l'OJ N°14), MOUESCA Colette (jusqu'à l'OJ N°28), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal, NEYS Philippe (jusqu'à l'OJ N°11), OCAFRAIN Gilbert, OCAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N°3), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°27), ONDARS Yves, représenté par BISCAICHIPY Maite, ORTIZ Laurent (jusqu'à l'OJ N°24), PEYROUTAS Maitena, PONS Yves, POULOU Guy, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°29), SAN PEDRO Jean, SANPONS Maryse (jusqu'à l'OJ N°21), SANSBERRO Thierry, SECALOT Michel, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°24), SOROSTE Michel, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric (à compter de l'OJ N°4), UGALDE Yves, UHART Michel, URRUTIAGUER Sauveur, UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel, VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERRE Barthélémy, ALÇUGARAT Christian, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, BARATE Jean-Michel, BERCAITS Christian, BIDEgain Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, CASABONNE Bernard, CASTAIGNEDE Jocelyne, CAZALIS Christelle, CHASSERIAUD Patrick, DARRASSE Nicole, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, ELGOYHEN Monique, ELIZALDE Iker, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ETCHEMENDY Jean, ETCHETO Henri, ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, FOURNIER Jean-Louis, GALLOIS Françoise, GAVILAN Francis, FIESCHI Pierre, GOMEZ Ruben, HARISPE Bertrand, HACALA Germaine, HEUGUEROT Daniel, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Henry, IRASTORZA Didier, IRIGARAY Bruno, IRIGOYEN Nathalie, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAPEYRADE Roger, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE Marie, LASSERRE-DAVID Florence, LESPADE Daniel, LEURGORRY Charles, LISSARDY Sandra, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MIRANDE Jean-Pierre, MOTSCH Nathalie, NOUSBAUM Pierre-Marie, PEILLEN Jean-Marc, PICARD-FELICES Marie, PRAT Jean-Michel, TARDITS Richard, THEBAUD Marie-Ange.

PROCURATIONS :

AGUERGARAY Léonie à ALDACOURROU Michel (à compter de l'OJ N°15), AGUERRE Barthélémy à APEÇARENA Jean-Pierre, ALÇUGARAT Christian à ANES Pascale, ANCHORDOQUY Jean-Michel à DUBOIS Alain, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre à IBARRA Michel, BARATE Jean-Michel à OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°27), BERGÉ Mathieu à ESPIAUBE Marie-José (à compter de l'OJ N°15), BERLAN Simone à BERARD Marc (à compter de l'OJ N°26), BIDEgain Gérard à NARBAÏS-JAUREGUY Eric, BIDEGARAY Barthélémy à IRIART Alain, BOSCO Dominique à BARANTHOL Marc (à compter de l'OJ N°6), BRAU-BOIRIE Françoise à MILLET-BARBE Christian (à compter de l'OJ N°29), CARPENTIER Vincent à GAMOY Roger (à compter de l'OJ N°15), CASTAIGNEDE Jocelyne à DESTIZON Patrick, CHASSERIAUD Patrick à SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°24), DARASPE Daniel à ELHORGADARGAINS Gaxuxa (à compter de l'OJ N°7), DARRASSE Nicole à BLEUZE Anthony, DAVANT Allande à ETCHEBEST Michel, DE PAREDES Xavier à ERGUY Chantal (à compter de l'OJ N°15), DEVEZE Christian à LAMERENS Jean-Michel (à compter de l'OJ N°25), ECHEVERRIA Andrée à CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°15), ERDOZAINCY-ETCHART Christine à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°15), ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe à DURRUTY Sylvie, ESMIEU Alain à DUHART Agnès (jusqu'à l'OJ N°19), ETCHEMENDY Jean à IRIART Jean-Pierre, ETCHEMENDY René à GOYHENEIX Joseph (à compter de l'OJ N°30), ETCHETO Henri à CAPDEVIELLE Colette (jusqu'à l'OJ N°24), ETCHEVERRY Pello à ITHURRIA Nicole (à compter de l'OJ N°25), ETCHEVERRY Maialen à CLAVERIE Peio, ETCHEVERRY Michel à DONAPETRY Jean-Michel, FIESCHI Pierre à INCHAUSPE Beñat, GALANT Jean-Michel à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°12), GALLOIS Françoise à CARRERE Bruno, GASTAMBIDE Arño à GARCOITZ Robert (à compter de l'OJ N°15), HACALA Germaine DE CORAL Odile, INCHAUSPÉ Henry à POYDESSUS Philippe, IRUMÉ Jean-Michel à IRUMÉ Jacques (à compter de l'OJ N°15), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste à OLÇOMENDY Daniel, HARISPE Bertrand à ERNAGA Michel, LAFITE Guy à LACOSTE Xavier (à compter de l'OJ N°30), LARRODE Jean-Pascal à BORDES Alexandre, LASSERRE Marie à BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°38), LASSERRE-DAVID Florence à VEUNAC Jacques, LAUQUÉ Christine à LACASSAGNE

**LABORDE**

Siege  
15 avenue Foch - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

**ERDOZAINCY**

Eguitza  
15 Foch Bordoia - CS 88 507  
64 185 Bajoria Cedex  
05 59 44 72 72

**VEUNAC**

Sedeirua  
15 Avinguda Foch - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

Alain (à compter de l'OJ N°6), LISSARDY Sandra à FRANCHÉ Frédéric (à compter de l'OJ N°4), LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques à DUBLANO Gilbert, MEYZENC Sylvie à MARTIN-DOLHAGARAY Christine (à compter de l'OJ N°21), MONDORGE Guy à SANSEBRO Thierry (à compter de l'OJ N°15), NEYS Philippe à SOROSTE Michel (à compter de l'OJ N°12), NOUSBAUM Pierre-Marie à IRIGOYEN Jean-François, ORTIZ Laurent à HAYE Ghislaine (à compter de l'OJ N°25), SAINT ESTEVEN Marc à MIALOCQ Marie-José (à compter de l'OJ N°36), THEBAUD Marie-Ange à BISAUTA Martine, TRANCHÉ Frédéric à ECENARRO Kotte (jusqu'à l'OJ N°3).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André

Modalité de vote : vote à main levée

OJ N°42 - URBANISME ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE.  
PLANIFICATION. COMMUNE D'AINHOA - ARRÊT DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET  
BILAN DE LA CONCERTATION.

Rapporteur : Madame Marié-José MIALOCQ

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 11 décembre 2014, la commune d'Ainhoa a engagé la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et fixé les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette révision.

Les modalités de la concertation définies dans cette délibération étaient les suivantes :

- durant toute la durée de révision, une information assurée au travers du bulletin municipal, indiquant les grandes étapes de la réalisation du document et précisant son état d'avancement ;
- durant la phase d'études, mise à disposition du public, à la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune, des documents d'analyse de la situation communale, accompagnés d'un registre papier permettant aux habitants et à toute autre personne concernée d'exprimer des observations ;
- à l'issue du débat du conseil municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), présentation en réunion publique des orientations du PADD et d'une synthèse du diagnostic ;
- mise à disposition du public du document présentant les orientations du PADD accompagné du registre de concertation jusqu'à l'arrêt du projet.

Un débat sur les orientations générales du PADD a eu lieu en Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque le 16 décembre 2017.

La concertation est aujourd'hui achevée et il convient d'en tirer le bilan en application des dispositions de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme.

La concertation avec le public s'est déroulée de la manière suivante :

- information du public assurée au travers du bulletin municipal (éditions janvier 2015, janvier 2016, janvier et juillet 2018, janvier 2019 distribuées dans les boîtes aux lettres de la commune), articles de presse locale ;
- création d'un espace sur le site Internet de la commune, précisant l'état d'avancement des études ;
- de même, un registre destiné à recueillir les observations a été mis à disposition du public en mairie durant toute la durée des études ;
- deux réunions publiques d'information ont été organisées et se sont tenues respectivement le 13 février 2018 et le 8 mars 2019. La première a eu pour objet de préciser le contexte législatif (Grenelle II, ALUR) dans lequel la révision doit s'inscrire, ainsi que la présentation de la synthèse du diagnostic, du PADD et des esquisses d'OAP ; la seconde a permis de faire un rappel du PADD et de présenter le zonage, le règlement et les OAP ;
- la constitution d'un dossier complété au fur et à mesure de la réalisation des études a permis de mettre à disposition du public en mairie : le diagnostic territorial, la délibération

sur le débat d'orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les diaporamas présentés lors des réunions publiques ;

- les diaporamas présentés lors des réunions publiques ont également été mis à disposition sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque ;
- L'équipe municipale s'est tenue à la disposition du public pour recueillir les observations des habitants et de toute autre personne concernée.

Il apparaît que :

- 6 observations ont été consignées dans le registre ;
- les élus se sont tenus à la disposition du public durant l'étude afin de répondre aux différentes questions et de recevoir les porteurs de projets ;
- 27 courriers et/ou courriers électroniques ont été reçus en mairie et/ou à la Communauté d'Agglomération Pays Basque demandant essentiellement des demandes en constructibilité, la suppression d'espaces boisés classés ou d'emplacement réservé.

La concertation s'est donc déroulée conformément à la délibération initiale et le public a été en mesure d'émettre ses observations sur le projet de PLU.

Le Conseil municipal de la commune d'Aïnhua a donné son accord, le 20 mars 2019 sur le projet de PLU arrêté.

Par ailleurs, la partie réglementaire du code de l'urbanisme régissant le règlement du PLU a subi une recodification au 1er janvier 2016. Les PLU dont l'élaboration a été lancée avant le 31 décembre 2015 peuvent utiliser, au choix, la version au 31 décembre 2015 ou la version en vigueur actuellement (Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1<sup>er</sup> du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme, article 12, VI).

Le Conseil communautaire peut décider, par une délibération expresse qui intervient au plus tard lorsque le projet est arrêté que sera applicable au document l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Président invite en conséquence le Conseil communautaire à prendre connaissance de l'ensemble du dossier et à en délibérer, conformément aux dispositions de l'article L.153-14 du code de l'urbanisme.

Vu les articles L.153-31 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Aïnhua en date du 11 décembre 2014 prescrivant la révision générale du PLU de la commune et définissant les modalités de concertation ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Aïnhua en date du 16 mars 2017 donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure engagée de révision générale du PLU conformément à l'article L.153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 8 avril 2017 acceptant la reprise de la procédure engagée par la commune ;

Vu le débat sur le PADD au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque le 16 décembre 2017 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2019 donnant un avis favorable à l'arrêt du projet de PLU de la commune d'Aïnhoa ;

Vu le bilan de la concertation tel qu'établi dans le présent rapport ;

Vu le projet de PLU et notamment le rapport de présentation, le PADD, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques, les annexes ;

Considérant qu'il est apparu opportun de pouvoir utiliser le contenu modernisé du PLU en application des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Considérant que ce projet de PLU est prêt à être arrêté et transmis pour avis aux personnes publiques associées à la procédure et aux organismes à consulter ;

Après en avoir délibéré, et au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil communautaire :

- de clôturer la procédure de concertation relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aïnhoa, conformément à la délibération du Conseil municipal du 11 décembre 2014 et d'en arrêter le bilan ;
- d'arrêter le projet de PLU de la commune d'Aïnhoa tel qu'il est annexé à la présente délibération et auquel sont applicables l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

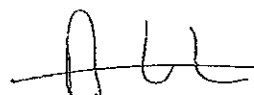
La présente délibération et le projet de PLU arrêté seront soumis pour avis aux personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7, L.132-9, L.153-16, L.153-17, et R.153-6 du code de l'urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et en Mairie d'Aïnhoa durant un mois.

#### ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,



Jean-Marie MARTINO.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 26 AVR. 2019

Publié le : 26 AVR. 2019

Siège  
15 avenue Pach - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

Egitza  
15 Pacho Etorbidea - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

Sedeiçã  
15 Avenguda Pach - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72